

Démission et préavis sans contrat de travail écrit ?

Par Gouzous, le 15/10/2009 à 08:23

Bonjour,

J'ai était embauché suite à un contrat CDD, mon employeur ne m'a pas fait de contrat écrit de ce fait je ne connais pas le préavis que je dois donner lors de ma démission ...

Je suis sur la convention collective des bureaux d'étude n° de convention 3018 je suis technitien échelon275

Quelle serati la durée legal de mon préavis ?

Merci de votre aide

Par fabienne034, le 15/10/2009 à 09:04

Bonjour,

vous n'avais pas de contrat écrit, vous êtes donc automatiquement en cdi

votre préavi est calculé suivant les règles du cdi et de votre convention collective

pour tout savoir sur votre convention et sur le délai de préavi:

http://www.fbls.net/contratdetravail.htm

allez en bas de page

Par Gouzous, le 15/10/2009 à 09:56

Meci pour votre réponse, mais le lien est payant pour la consultation de la convention collective.

Ce qui est dommage car je n'ai besoin que de la page qui concerne le préavis. Merci quand même.

Par frog, le 15/10/2009 à 10:07

Version gratuite:

http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635173

Par Gouzous, le 15/10/2009 à 10:28

Merci de votre aide - Tout est ok Ouf je n'ai qu'un mois a faire et pas 2 ! Bonne journée